

## CE QU'ON DEVRAIT TROUVER DANS UN CATÉCHISME : INTÉGRITÉ ET CLARTÉ DE LA DOCTRINE CATHOLIQUE RÉALISME SURNATUREL DE LA PÉDAGOGIE

### LE CATÉCHISME EST PLUS QU'UN TEXTE

L'enseignement du catéchisme est une œuvre cruciale pour la sainte Église catholique : il s'agit de transmettre le dépôt de la foi génération après génération, d'établir les intelligences chrétiennes, d'insuffler un esprit de vérité et de droiture, de former le jugement moral, de lancer les jeunes baptisés dans la voie de la fidélité et de la sanctification.

Le but du catéchisme est donc de procurer les connaissances nécessaires au salut, et de les procurer de telle sorte que ces vérités soient vitalement établies dans les âmes, et non pas simplement inscrites dans les mémoires.

C'est pour cela que l'Église catholique se soucie non seulement du contenu de l'enseignement du catéchisme, mais aussi de son caractère surnaturel et de sa pédagogie. C'est selon ces différents aspects que la docilité à sa doctrine et à sa sagesse nous est nécessaire.

### L'UNIQUE RÉFÉRENCE ET MODÈLE

Le catéchisme de l'Église catholique est le *catéchisme Tridentin* (ou *catéchisme du concile de Trente*, ou *catéchisme Romain*). C'est le seul qu'elle publie elle-même dans l'exercice de son Magistère, et qu'elle garantit.

Le Catéchisme du Concile de Trente est donc la référence doctrinale et pédagogique : ni les Conciles suivants ni les Pontifes ultérieurs n'ont ordonné la rédaction d'un autre catéchisme. Le Catéchisme de saint Pie X (par exemple) est une adaptation, destinée aux enfants, de ce « catéchisme pour adultes » qu'est celui du Concile de Trente. Celui-ci, d'ailleurs, est adressé en priorité aux curés de paroisse (*Catechismus ad parochos*) et constitue le manuel classique de la religion à l'usage du clergé et des fidèles, des paroisses, des familles et des maisons d'éducation pour la persévérance chrétienne.

Ce catéchisme avait été mis en chantier par ordre du Concile de Trente, qui en fixa les principes et en nomma les rédacteurs. Ceux-ci y travaillèrent de février 1562 à décembre 1563, date de la clôture du Concile. Le Pape Pie IV chargea alors saint Charles Borromée de diriger l'achèvement des travaux, qui prennent fin trois ans plus tard. Le nouveau Pape, saint Pie V, reçoit l'ouvrage et le fait réviser à nouveau. Puis, « mettant à exécution les Décrets et Ordonnances du saint Concile de Trente », il l'approuve et le publie le 24 septembre 1566, afin que « les fidèles puissent y trouver tous les enseignements relatifs aux choses qu'ils ont besoin de connaître, de professer

et d'observer». Jusqu'à sa mort en 1572, saint Pie V publie trois Bulles successives qui recommandent l'usage général de ce catéchisme. Son successeur Grégoire XIII le prend pour base de la réforme du Droit canonique.

Le Catéchisme du Concile de Trente est partout en usage jusqu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle. Les *Lumières* répandent alors les ténèbres qui ravagent le monde et l'Église, et qui détournent les esprits du catéchisme. Le Saint-Siège appelle toute la chrétienté à le remettre en honneur et à s'y tenir. En 1761, alors que la Révolution française est déjà largement commencée dans les esprits, le Pape Clément XIII écrit à tous les évêques :

« Ce Livre que les Pontifes romains ont présenté aux Pasteurs comme la règle de la foi catholique, de l'enseignement chrétien, et aussi comme le garant de l'accord et de l'harmonie dans la manière de transmettre la doctrine, Nous venons vous le recommander avec force et vous presser vivement d'exiger de tous ceux qui ont charge d'âmes qu'ils l'emploient pour apprendre la vérité catholique aux peuples, comme un moyen de sauvegarder tout à la fois l'unité dans la doctrine, la charité et la paix dans les cœurs... »

Au siècle suivant Pie IX, dans son Encyclique *Nostis et Nobiscum* du 8 décembre 1849, est aussi précis et pressant :

« Que les curés s'appliquent chaque jour davantage à instruire les enfants des éléments de la doctrine chrétienne, se souvenant que c'est là un des devoirs les plus graves de la charge qui leur est confiée. Vous devrez leur rappeler que, dans leurs instructions soit aux enfants, soit au peuple, ils ne doivent jamais perdre de vue le Catéchisme romain, publié conformément au décret du Concile de Trente par l'ordre de saint Pie V. »

Dans son Encyclique *Depuis le jour* adressée le 8 septembre 1899 aux évêques et au clergé de France, le Pape Léon XIII le rappelle :

« Nous recommandons que tous les séminaristes aient entre les mains et relisent souvent le livre d'or connu sous le nom de *Catéchisme du Concile de Trente* ou *Catéchisme romain*, dédié à tous les prêtres investis de la charge pastorale (...). Qui le posséderait à fond aurait toujours à sa disposition les ressources à l'aide desquelles un prêtre peut prêcher avec fruit, s'acquitter dignement de l'important ministère de la confession et de la direction des âmes, et être en état de réfuter victorieusement les objections des incrédules. »

Le 15 avril 1905, dans l'Encyclique *Acerbo nimis*, saint Pie X « ordonne expressément par autorité apostolique » que les prêtres « se servent du Catéchisme du Concile de Trente » pour enseigner « toute la matière du Symbole, des Sacrements, du Décalogue, de la Prière et des commandements de l'Église ».

## TROIS CONNAISSANCES NÉCESSAIRES AU SALUT

Or le catéchisme Tridentin, à l'autorité si incontestable, déclare dans son introduction (§ 5) :

« C'est avec une profonde sagesse que nos Pères ont ramené toute la doctrine et toute la science du salut à *quatre points principaux* qui sont le Symbole des Apôtres, les Sacrements, le Décalogue et l'Oraison dominicale.

« En effet, tout ce que nous devons croire et connaître de Dieu, de la création et du gouvernement du monde, de la rédemption du genre humain, de la récompense des bons et de la punition des méchants, tout cela est contenu dans le *Symbole*.

« Quant aux signes et aux moyens que Dieu nous donne pour obtenir sa grâce, nous les trouvons dans les sept *Sacrements*.

« Les préceptes divins qui ont tous pour fin la charité sont inscrits dans le *Décalogue*.

« Enfin tout ce que nous pouvons désirer, espérer ou demander pour notre bien est renfermé dans *l'Oraison dominicale*. (...)

« Ainsi, dans tout son enseignement et ses explications, le Pasteur tiendra l'usage de tout ramener à ces quatre points principaux qui renferment toute la puissance ainsi que toute la doctrine des Saintes Écritures. Nous l'avons déjà mentionné.

« Quant à l'ordre de l'enseignement, il y aura lieu de choisir celui qui paraîtra le mieux approprié aux temps et aux personnes. »

En publiant le catéchisme du concile de Trente, l'Église n'entend pas seulement nous exposer sa doctrine, mais elle nous livre aussi une manière d'enseigner, une pédagogie qui a été élaborée au cours des siècles et qui se transmet depuis les anciens Pères.

Un des témoins et acteurs de cet héritage est saint Thomas d'Aquin, qui écrit au Prologue de l'opuscule *In duo præcepta caritatis et in decem legis præcepta expositio* :

« *Tria sunt homini necessaria ad salutem*, trois connaissances sont nécessaires à l'homme pour son salut :

1. *scientia credendorum*, la connaissance des vérités qu'il doit croire ;
2. *scientia desiderandorum*, la connaissance des biens qu'il doit désirer ;
3. *scientia operandorum*, la connaissance des œuvres qu'il a le devoir d'accomplir.

« *Primum docetur in symbolo, ubi traditur scientia de articulis fidei* : la première nous est enseignée par le symbole des Apôtres (*Credo*), dans lequel nous est transmise la science des articles de la foi ; *secundum in oratione dominica* : la seconde science nous est livrée dans l'oraison dominicale (*Pater*) ; *tertium*

*autem in lege*: la troisième science nous est donnée dans la loi (le Décalogue). »

C'est (au plus tard) à saint Augustin que remonte l'usage d'enseigner la foi et d'éduquer la vertu par l'explication du *Credo*; et celle d'enseigner, de susciter et d'orienter l'espérance par l'explication du *Pater noster* (vd. les sermons LVI, LVII, LVIII, LIX, CCXII, CCXIII).

#### QUATRE PARTIES INDISPENSABLES

Si bien que les trois premières parties du catéchisme s'établissent de la manière suivante :

1. Explication du CREDO, ou ce qu'il faut croire (vertu théologique de foi).
2. Explication du PATER, ou ce qu'il faut désirer (vertu théologique d'espérance).
3. Explication des COMMANDEMENTS, ou ce qu'il faut faire (vertu théologique de charité).

À quoi vient s'ajouter une quatrième partie :

4. Explication des SACREMENTS. La science ne suffit pas ; il faut que la vérité de la foi, de l'espérance et de la charité soit mise en œuvre dans la vie quotidienne. C'est par la grâce de Dieu et par elle seule qu'il nous est donné de vouloir et de faire le bien salutaire ; et cette grâce nous est donnée principalement par les sacrements, qui nous communiquent la vertu de la Rédemption et nous incorporent à Jésus-Christ seul Sauveur et seul Médiateur.

Comme le précise le catéchisme Tridentin, l'ordre de succession de ces quatre parties indispensables n'est pas fixe. De plus, cette répartition n'est pas limitative : il est loisible (et souvent fructueux) d'ajouter des explications complémentaires : sur les vertus chrétiennes, l'histoire sainte et la vie de Jésus, la liturgie etc.

La personnalité du catéchiste, et d'abord son *esprit de foi* et son *assiduité à la prière*, tient toujours un rôle essentiel dans la mise en œuvre d'un tel enseignement : car celui-ci n'est pas destiné à procurer un savoir naturel par la seule instruction rationnelle ; mais il doit faire grandir, par une pédagogie surnaturelle, la science de Jésus-Christ et les vertus surnaturelles de foi, d'espérance et de charité. C'est pour cela que le catéchiste doit désirer entrer pleinement dans la pédagogie de l'Église.

#### UNE PÉDAGOGIE APPROPRIÉE

Donc, dans un catéchisme catholique, les trois connaissances qui sont nécessaires au salut sont données par la triple explication du CREDO, du PATER et des COMMANDEMENTS.

Ainsi est mise au service de la formation des âmes chrétiennes l'une des plus anciennes, des plus fécondes, des plus permanentes méthodes pédagogiques : l'*explication de textes* (jointe au fait de *raconter des histoires*). Mais dans le cas du catéchisme, l'Église se fonde sur les textes les plus inspirés, les plus quotidiens, les plus familiers, les plus vitaux : le CREDO et le PATER de la prière, les COMMANDEMENTS de la prudence et de l'examen de conscience.

Ces trois résumés de la triple science nécessaire au salut doivent nécessairement être expliqués, sinon leur récitation ou leur considération n'est qu'un *flatus vocis*, une coquille vide. Et par cette explication naît dans l'âme la science concrète, priée, prête à la mise en pratique, de la doctrine chrétienne. La réalité même de la vie spirituelle des enfants (et des plus grands) est fondée sur la prière de chaque jour et sur l'examen de conscience quotidien. Cette vie spirituelle progresse, pour ce qui relève de la science et de la vertu, à mesure que progressent l'explication du CREDO, l'explication du PATER, l'explication des COMMANDEMENTS.

#### UNE PUBLICATION MANQUÉE

Chaque évêque est docteur de la foi en son Église particulière, chaque diocèse de France avait son propre catéchisme jusqu'en 1937. Ces catéchismes diocésains s'inspiraient plus ou moins directement, plus ou moins heureusement du Catéchisme du Concile de Trente.

Littéralement, ils étaient différents les uns des autres : cela engendrait un inconvénient pratique pour les enfants qui changeaient de diocèse pendant leurs années de catéchisme ; inconvénient qui préoccupe l'épiscopat français « aux environs de l'année 1930<sup>1</sup> », en raison de la mobilité croissante de la population. Cette préoccupation avait été celle de saint Pie X un quart de siècle plus tôt. En rendant obligatoire dans les diocèses de la Province de Rome le catéchisme qui porte son nom<sup>2</sup>, il exprimait le vœu, il formulait l'espoir que les évêques du monde entier, ou au moins ceux d'Italie, l'adopteraient chacun pour sa part : « Nous avons confiance que les autres diocèses voudront aussi l'adopter *pour arriver ainsi à ce texte unique, au moins pour toute l'Italie, qui est dans le désir de tous*<sup>3</sup>. » Un quart de siècle plus tard, on commença en France à prendre réellement en considération ce désir et ce besoin.

---

<sup>1</sup> Selon le témoignage du Chanoine André Boyer dans la revue *Catéchèse* numéro 29, p. 401.

<sup>2</sup> Deux catéchismes bien distincts sont nommés *de saint Pie X* : le premier (1905) est *publié* par ordre du Pape ; le second (1912), plus succinct, est *rédigé et publié* par ordre du Pape. Dans le second, l'explication du PATER est fort réduite et demande à être amplement complétée.

<sup>3</sup> Lettre de saint Pie X au Cardinal Pierre Respighi, 14 juin 1905.

L'Abbé V.-A. Berto, écolâtre du diocèse de Vannes (à moins que ce ne fût lorsqu'il était encore professeur au grand séminaire), fut consulté à titre d'expert et donna l'avis suivant : *Si l'on renonce aux catéchismes diocésains, il faut alors adopter en France le catéchisme romain : le Catéchisme de Pie X.* Cette solution fut écartée, l'opposition à la personne, à la doctrine et à la mémoire du saint Pape étant très vive dans les instances dominantes. Et puis, on voulait un catéchisme « français ».

On prépara donc le *Catéchisme à l'usage des diocèses de France*, publié en 1937. Repoussant un des projets présentés qui se prétendait *plus évangélique* que l'enseignement traditionnel, le Cardinal Verdier avait déclaré : « Ce que nous voulons, c'est le catéchisme de l'Église : *dogme, morale, sacrements*<sup>4</sup>. » — En quoi il se trompait, non quant à l'intention ni quant à la doctrine, mais quant à la pédagogie de l'Église.

Le catéchisme de l'Église romaine n'est pas ainsi composé. Le Catéchisme du Concile de Trente ne connaît pas ces trois parties-là, « dogme, morale, sacrements », mais les quatre susmentionnées. Le Catéchisme romain de saint Pie X était lui aussi fondé principalement sur l'explication du CREDO, du PATER et des COMMANDEMENTS. En France, au lieu de faire aux enfants une *explication de textes* concernant les trois textes religieux les plus officiels, si l'on peut dire, et en même temps les plus quotidiens et les plus familiers, on allait se mettre à leur enseigner le *dogme* et la *morale*, comme à des élèves de philosophie ou à des étudiants en théologie. C'était passer du concret vécu à un intellectualisme excessif et prématuré, c'était aussi abandonner l'*éducation de la vertu théologique d'espérance* que procure l'explication du PATER.

Dans l'édition *revue et corrigée* de 1947, on voulut remédier à cette « abstraction » excessive, mais on se contenta de changer les mots. À la place de *Dogme*, on écrivit *Les vérités que Jésus-Christ nous a enseignées* ; à la place de *Sacrements*, on plaça *Les secours que Jésus-Christ nous a préparés* ; à la place de *Morale*, fut marqué *Les commandements que Jésus-Christ nous a donnés*. Dans ce catéchisme, on expliquait encore les COMMANDEMENTS ; les articles du CREDO étaient cités davantage comme ornement épigraphique que comme texte à expliquer point par point ; et le PATER était expédié, avec huit lignes de paraphrase pour toute explication. Sans doute, il était encore un catéchisme catholique, mais c'était un catéchisme *déjà malade*.

## EN PRATIQUE

Nous vivons en un temps universellement marqué par *la disparition de l'espérance surnaturelle*. L'omission d'une explication détaillée du PATER revêt

---

<sup>4</sup> Mot attesté par le chanoine André Boyer, *loc. cit.*, p. 402.

donc une particulière gravité. En effet, c'est le PATER qui, par ses sept demandes, nous enseigne de manière ordonnée ce que nous devons désirer et espérer, et qui nous enseigne *en acte* que cela est objet de prière. L'explication point par point du PATER est, selon la tradition de l'Église, l'adéquate *éducation catéchétique* de la vertu d'espérance.

Si l'on ne dispose que d'un catéchisme qui est déficient sur ce point, il faut absolument suppléer à cette carence : sans une explication abondante, *on passe quotidiennement à côté* de la prière de Jésus-Christ ; sont alors évacuées ou occultées *en acte* et la finalité de la prière de demande, et la finalité de la vie humaine.

Il faut donc revenir au catéchisme Romain (et aux catéchismes qui s'en inspirent avec soin et quant au contenu et quant à la méthode) pour y trouver trois biens irremplaçables :

- 1°/ son contenu doctrinal clair et intègre ;
- 2°/ le réalisme surnaturel de sa pédagogie ;
- 3°/ l'autorité du Magistère qui le propose et le garantit, en nous plaçant ainsi dans le grand courant de la tradition : de la transmission de la foi catholique et de l'apprentissage des vertus.